
Rapport de réalisation

Protection et mise en valeur de la baie au Chêne

Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

*Rapport de réalisation présenté par le Comité ZIP Baie
des Chaleurs*

Novembre 2013

Table des matières

Introduction.....	3
Bilan des activités réalisées.....	4
Résultats atteints.....	6
Annexes.....	7
Annexe 1 - Couverture médiatique.....	7
Annexe 2 – Dépenses effectuées par la municipalité de Pointe-à-la-Croix.....	14
Annexe 2 – Rapport de vérification.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 – Résolution de quittance à la fondation.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 – Demande de versement.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 5 – Évaluation de l’appui offert par la Fondation.....	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

Le marais de la baie au Chêne, d'une superficie de 700 hectares, est une composante majeure de l'écosystème de la baie des Chaleurs. Situé en bordure de la rivière Ristigouche, c'est l'un des milieux côtiers les plus importants de la région. La rencontre de l'eau douce de la rivière Ristigouche avec l'eau salée de la baie des Chaleurs en font un milieu humide d'une richesse écologique exceptionnelle. C'est entre autres pour cette raison qu'en 2006, Canards Illimités Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune faisaient l'acquisition de 433 hectares de ce marais, aussi appelé marais Alexander.

Dès avril 2011, l'appui financier de 49 000 \$ de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a permis l'aménagement d'un sentier menant à la zone littorale, l'aménagement d'un sentier sur pilotis, ainsi que la création de six (6) panneaux d'interprétation et d'un dépliant de sensibilisation. La contribution de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, quant à elle, a permis le nettoyage des berges, dont le retrait d'environ 1 500 pneus du milieu, ainsi que la construction d'un abri au bout du sentier. La contribution de la municipalité de Pointe-à-la-Croix est d'une valeur de 33 000 \$. L'inauguration des installations, marquant la fin des travaux, a eu lieu en octobre 2012.

Bilan des activités réalisées

Afin de faciliter l'accès au site, un sentier de quelques trois cent mètres a été aménagé. Celui-ci longe le marais, en milieu forestier. Le sentier a été recouvert de pierre fine afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. En effet, l'entrée du sentier se situe en milieu résidentiel, et la courte longueur de celui-ci permet à plusieurs personnes de le parcourir dans leur routine quotidienne. Un stationnement a également été aménagé à l'entrée du sentier. Les citoyens ont été invités à collaborer en fournissant des bulbes ou des pousses florales afin d'embellir l'endroit.



Il était connu que des pneus avaient été jetés sur le site du projet. Toutefois, c'est avec surprise que les employés municipaux ont constaté que plusieurs autres pneus se cachait sous ceux qui étaient apparents. Ainsi, plutôt que quelques dizaines de pneus, ce sont plutôt environ 1500 pneus qui ont été enlevés du marais, puis nettoyés avant d'être cheminés vers une cimenterie québécoise pour revalorisation. Les déchets de toutes sortes se trouvant le long du

sentier et de la passerelle ont également été enlevés.

Le long de la berge, une passerelle de bois sur pilotis d'une longueur de 90 mètres a été réalisée. Un gazebo a également été ajouté à l'extrémité de la passerelle, offrant ainsi un abri contre le soleil et la pluie, de même que des bancs pour pouvoir s'y reposer et admirer le paysage. L'accès à la plage y est facilement accessible.



Du côté de la sensibilisation, six panneaux d'interprétation ont été réalisés. Ceux-ci sont sur une structure amovible, afin que la municipalité puisse les retirer l'hiver venu, allongeant ainsi leur durée de vie. Les panneaux ont été réalisés en français et en anglais. Quelques mots en micmac y ont également été ajoutés. Le graphisme rendant impossible des panneaux en trois langues, la version en micmac de ceux-ci est présentement sur le site internet du Comité ZIP Baie des Chaleurs.

Finalement, un dépliant de sensibilisation a également été créé par l'équipe du Comité ZIP Baie des Chaleurs. L'information qui s'y trouve est en français et en anglais. Ce dépliant est également disponible sur le site internet de l'organisme.



La population et les élèves de Pointe-à-la-Croix et de Listiguj ont été invités pour l'activité d'inauguration. Deux classes d'élèves se sont déplacées, ainsi qu'une dizaine d'adultes. Un lunch a été offert aux personnes présentes, et un court discours sur l'importance des milieux humides a été offert aux élèves. Toutefois, la température très peu clémente a limité la durée cette activité, les élèves étant frigorifiés et le repas partant au vent.

Résultats atteints

Indicateurs	Mesure	Cible visée	Cible atteinte
Éducation ou sensibilisation			
Publics cibles ou personnes directement sensibilisées ou relativement à des problématiques environnementales locales	Bénévoles ayant participé au projet	10	15
	Jeunes ou étudiants	60	40
	Population de Pointe-à-la-Croix	1577	1577
	Population de Listuguj	1598	1598
	Nombre de municipalités rejointes	2	2
	Nombre d'écoles touchées par le projet	1	2
Protection, restauration et mise en valeur			
Milieux humides	Description du marais	Marais, Tourbière	
	Superficie	700 ha	
	Nombre d'espèces fauniques ou floristiques d'intérêt	3	3
	Nombre de structures	6 panneaux	6 panneaux
	Nombre de mètres	Passerelle de 50 m	Passerelle de 90 m
	Nettoyage des berges	500 m nettoyés	345 m nettoyés

Annexes

Annexe 1 - Couverture médiatique

L'Aviron, le mercredi 7 septembre 2011

www.laviron.canoe.ca

Environnement

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement appuie la mise en valeur du marais de la baie au Chêne

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a reçu l'appui de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement pour la réalisation d'un projet de protection et de mise en valeur du marais de la baie au Chêne à Pointe-à-la-Croix.

Ce milieu humide d'importance est une composante majeure de l'écosystème de la baie des Chaleurs. Le projet initié par le comité ZIP cible les habitats côtiers rattachés à ce marais ainsi que les espèces en situation précaire qui y vivent.

L'appui financier de 49 000 \$ consenti par la Fondation au Comité ZIP permettra de sensibiliser et d'informer la population sur la richesse de ce site. Pour ce faire, des panneaux d'interprétation sur les habitats et les espèces

seront conçus et installés. Une passerelle en bois sur pilotis sera également construite dans le but d'améliorer l'accès au site.

Le projet prévoit également le nettoyage du site et un encadrement de la fréquentation afin de réduire les effets de certains usages pratiqués sur le territoire du marais, dont le piétinement exercé par les randonneurs et les VTT, l'allumage de feux de camp et le camping.

En 2006, Canards Illimités Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune faisaient l'acquisition du marais de la baie au Chêne afin d'en assurer la protection. Le projet du Comité ZIP Baie des Chaleurs se greffe aux efforts investis par la suite par la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour mettre en valeur ce milieu unique où l'on retrouve neuf kilomètres de sentiers et des tours d'observation.

Le JOURNAL



Courtoisie

Ce milieu exceptionnel sera désormais protégé.

Des nouvelles tous les jours sur
laviron.ca

Pour nous joindre :

France Sénéchal
506 753-7637, poste 3

Alain Lavoie
418 392-3080 (cellulaire)

laviron.canoe.ca

L'AVIRON

La fondatrice
de l'Aviron est
décédée

Page 2

Saccage au
Club de golf
Restigouche

Page 3

Campbellton, le mercredi 17 octobre 2012

JOURNAL

L'AVIRON

QUÉBECOR
Média

L'hebdo du Restigouche et de la Baie-des-Chaleurs • 19 497 COPIES • 51^e ANNÉE – N° 16 • 32 pages

**Baie au Chêne :
beaucoup plus que
des moustiques**



Page 4



Des élèves des écoles du secteur de Pointe-à-la-Croix et de Listuguj étaient sur place pour découvrir de lieu très intéressant.

Alain Lavoie

Le marais de la baie au Chêne : beaucoup plus que des moustiques!

Malgré le froid et un vent fort plusieurs élèves de grand secteur de Pointe-à-la-Croix et de Listuguj ont assisté à aux cérémonies entourant le parachèvement d'un nouveau sentier d'observation des oiseaux, qui s'ajoute aux 9 km déjà existants, dans le marais de la Baie au Chêne aussi appelé « Marais Alexander ».

En effet, la municipalité de Pointe-à-la-Croix et le Comité ZIP Baie des Chaleurs ont souligné cet événement la semaine dernière.

D'un coût total de près de 69 000 \$, le projet d'aménagement du sentier s'est concrétisé grâce à l'apport de 49 000 \$ de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. La municipalité de Pointe-à-la-Croix a également largement contribué à la mise en place de ce nouveau lieu de sensibilisation où retrouve plus de 120 espèces d'oiseaux, ainsi que certaines espèces animales et végétales rares.

Un sentier rare

Aux 9 km de sentiers déjà existants s'ajoute un tronçon de 350 mètres qui longe les limites du marais sous un couvert forestier et mène à une nouvelle passerelle de bois montée sur pilotis le long de la berge, de façon à améliorer et mieux encadrer l'accès au site.

Six panneaux d'interprétation ont été installés le long du sentier pour faire mieux connaître aux utilisateurs les richesses de ce milieu naturel fragile.

Volonté de la communauté

Ce projet cadre avec la volonté de la communauté de mettre en valeur ce milieu naturel remarquable où l'eau douce de la rivière

Alain LAVOIE • alain.lavoie@quebecormedia.com

Ristigouche ainsi que l'eau salée des marées ont permis l'établissement d'une faune et d'une flore variées.

Geneviève Lemoine, directrice du Comité ZIP Baie des Chaleurs, est ravie de ce projet: « Pour un organisme de concertation comme le nôtre, il est toujours motivant de réaliser un projet grâce à la participation de la population. Ceci démontre que la sensibilisation a porté ses fruits, et que la population est prête à agir en faveur de l'environnement. »

Une partie du marais de la baie au Chêne a été acquise en 2006 par Canards Illimités Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin d'en assurer la protection. Ce milieu humide de près de 700 ha, composé de marais, de marécages et de tourbières, est une composante majeure de l'écosystème de la baie des Chaleurs.

Le maire de la municipalité, Jean-Pierre Audy, souligne que « ce projet de développement durable saura mettre en valeur toute la richesse de cet écosystème et aura permis à la municipalité de poser un geste environnemental important en retirant près de 1 500 pneus qui avaient été enfouis aux abords du marais. »

Longtemps considérés comme nuisibles, les milieux humides sont de plus en plus protégés.

**CAHIER DES VŒUX
DU JOURNAL** JOURNAL L'AVIRON

Noël: fête des enfants

Le traditionnel cahier de vœux des Fêtes de l'Aviron présentera, encore cette année, des photographies d'enfants des régions de Restigouche et de la Baie-des-Chaleurs.

Ces photos doivent présenter des enfants de 0 à 12 ans croqués dans des situations humoristiques. Le nom, l'âge, l'adresse de l'enfant ainsi qu'une brève note descriptive devront accompagner la photographie.

Les photographies devront être remises **avant le vendredi 2 novembre 2012.**

L'Aviron ne s'engage pas à publier toutes les photos reçues, et celles de mauvaise qualité pour l'impression seront refusées. Pour les photos envoyées par internet, si possible en haute résolution.

IMPORTANT :
Veuillez prendre note qu'aucune photo ne sera retournée par la poste.



Source: CHNC

La municipalité de Pointe-à-la-Croix et le comité ZIP Baie des Chaleurs ont récemment inauguré un nouveau segment du sentier ornithologique dans le marais de la Baie au Chêne à Pointe-à-la-Croix.

Antoine Rivard-Déziel, 25 octobre, 2012

La municipalité de Pointe-à-la-Croix et le comité ZIP Baie des Chaleurs ont récemment inauguré un nouveau segment du sentier ornithologique dans le marais de la Baie au Chêne à Pointe-à-la-Croix.

Le tronçon, qui longe d’abord le marais sous un couvert forestier, mène à une passerelle de bois montée sur pilotis le long de la berge. Les installations s’ajoutent aux 9km de sentiers déjà existants et permettront un meilleur accès aux berges, assure la directrice du comité ZIP, Geneviève Lemoyne.

L’aménagement des lieux a pu se concrétiser grâce à l’apport financier de 49 000 \$ de la Fondation Hydro-Québec pour l’Environnement. La municipalité a également contribué au projet, dont le coût s’est élevé à 69 000 \$.

Pointe-à-la-Croix : le sentier ornithologique s'agrandit

Classé sous : [Société](#)

12 octobre, 15h00

Antoine Rivard-Déziel, [graffici.ca](#)



Laissez un commentaire

La municipalité de Pointe-à-la-Croix et le comité ZIP Baie des Chaleurs ont inauguré plus tôt cette semaine un nouveau segment du sentier ornithologique, dans le marais de la Baie au Chêne.

Le nouveau tronçon de 350 mètres, qui longe d'abord le marais sous un couvert forestier, mène à une passerelle de bois montée sur pilotis le long de la berge.

Ces nouvelles installations s'ajoutent aux neuf kilomètres de sentiers déjà existants et permettront un meilleur accès aux berges, souligne Geneviève Lemoyne, la directrice du comité ZIP Baie des Chaleurs, un organisme chargé d'assurer la conservation et la mise en valeur des milieux côtiers du sud de la Gaspésie. «La nouvelle partie est à proximité du marais et permet de faire découvrir toute l'importance et la beauté de son écosystème. Elle facilite aussi l'accès aux gens à mobilité réduite», précise-t-elle.



Des dizaines de personnes, dont des élèves des écoles primaires de Pointe-à-la-Croix et de Listuguj, ont assisté jeudi à l'inauguration du nouveau segment du sentier ornithologique, dans le marais de la Baie au Chêne, à Pointe-à-la-Croix.

Photo: Gracieuseté

Source : CIEU-FM, 16 octobre 2012

Un nouveau sentier à Pointe-à-la-Croix

Les amateurs de marche en nature peuvent maintenant profiter d'un nouveau sentier à Pointe-à-la-Croix.

Aménagé au coût de 70 mille dollars, le sentier d'observation des oiseaux s'ajoute maintenant aux 9 kilomètres déjà existants dans le marais de Baie au Chêne.

Également appelé le marais Alexander, ce site se trouve en milieu humide et accueille plus de 120 espèces d'oiseaux. La faune et la flore y présentent également quelques espèces rares.

Ainsi, aux 9 kilomètres de sentier déjà existants est venu s'ajouter un tronçon de 350 mètres qui longe les limites du marais sous un couvert forestier et mène à une nouvelle passerelle de bois montée sur pilotis le long de la berge, ce qui améliore et encadre mieux l'accès au site.

6 panneaux d'interprétation ont été installés le long du sentier pour faire mieux connaître aux utilisateurs les richesses de ce milieu naturel fragile.

Il y est question des milieux humides et de leurs fonctions, des particularités de la tourbière, du bar rayé, du bruant de Nelson qui est un oiseau menacé ou vulnérable du Québec puis de la sagittaire à sépales dressés, une espèce végétale menacée.

Ce projet cadrerait bien avec la volonté de la communauté de mettre en valeur ce milieu naturel remarquable où l'eau douce de la rivière Ristigouche ainsi que l'eau salée des marées ont permis l'établissement d'une faune et d'une flore variées.

Annexe 2 – Dépenses effectuées par la municipalité de Pointe-à-la-Croix

Élimination des pneus

Rétrocaveuse (12 heures x 85,65\$/h)	1 028 \$
Chargement et transport des pneus	3 775 \$
Main d'œuvre (6 hommes x 140 heures x 10\$ x 10%)	9 240 \$
Frais de déplacement (coordonnateur des travaux)	197 \$

Aménagement du sentier – accès au site

Acquisition du terrain (2,9% de la superficie acquise)	558 \$
Frais notariés	18 \$
Arpentage	76 \$
Matériaux	
Gravier (27 voyages à 10 \$)	270 \$
Transport (27 voyages à 20 \$)	540 \$
Pierre concassée (17 voyages à 84 \$)	1 428 \$
Transport (17 voyages à 20 \$)	340 \$
Main d'œuvre (4 hommes x 40 h/sem x 4 semaines x 10\$/h x 10%)	1 720 \$
Location d'équipement	
Mini-excavatrice	563 \$
Véhicules tout-terrain et remorque	454 \$
Essence	317 \$
Réparation d'équipements	79 \$
Frais de déplacements (coordonnateur des travaux)	117 \$

Aménagement d'un stationnement

Acquisition du terrain	9 527 \$
Frais notariés	304 \$
Frais d'arpentage	1 285 \$
Matériaux	
Gravier (47 voyages à 10 \$)	470 \$
Transport (47 voyages à 20 \$)	940 \$
Rétrocaveuse	
Préparation du terrain (3 heures x 85,65 \$/h)	257 \$
Épandage et nivellement du gravier (4 heures x 65 \$/h)	385 \$
Main d'œuvre (3 hommes x 12 heures x 10 \$/h x 10 %)	396 \$

Construction du trottoir de bois

Matériaux	8 552 \$
Location d'équipement	
Rétrocaveuse – préparation du terrain (3 heures x 85,65 \$/h)	257 \$
Honoraires professionnels (plans et devis)	2 165 \$
Main d'œuvre	
Fabrication (3 hommes x 80 heures x 10 \$/h x 10 %)	2 640 \$
Installation (3 hommes x 80 heures x 10\$/h x 10 %)	2 640 \$
Finition (3 hommes x 40 heures x 10 \$/h x 10 %)	1 320 \$

Construction de l'abri

Matériaux (inclus dans les matériaux de construction du trottoir)	
Main d'œuvre	
Fabrication (2 hommes x 80 heures x 10 \$/h x 10 %)	1 760 \$

Rapport de réalisation – Protection et mise en valeur de la baie au Chêne

Comité ZIP Baie des Chaleurs

Installation (3 hommes x 80 heures x 10 \$/h x 10 %)	2 640 \$
Frais de déplacement (coordonnateur des travaux)	117 \$
Aménagements divers	
Installation des panneaux thématiques (2 hommes x 14 heures x 10 \$/h x 10 %)	308 \$
Plantation de fleurs vivaces (2 hommes x 8 heures x 10 \$/h x 10 %)	176 \$
Montant total (incluant les taxes nettes)	55 139 \$